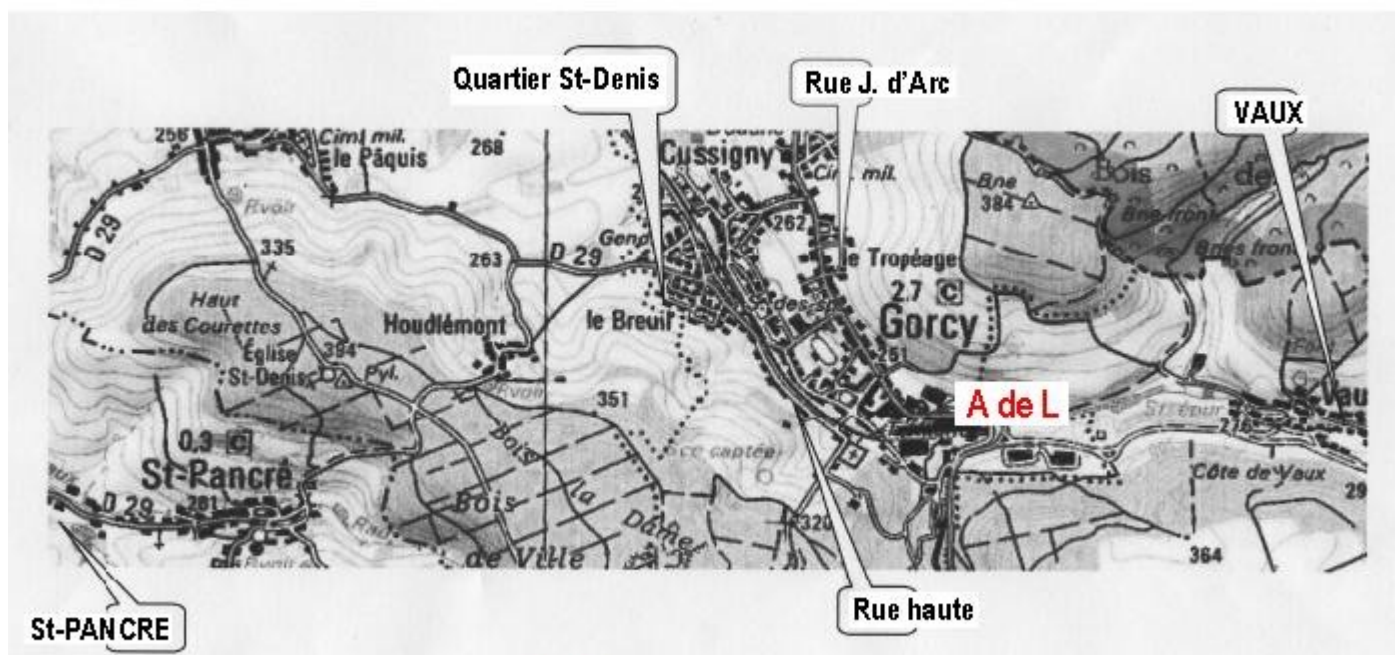


## POLLUTION A GORCY : Mieux Vivre fait le point en 2010

### Résultats des analyses 2010

En janvier 2010, l'association MIEUX VIVRE a fait procéder, comme tous les ans à la même époque, par le laboratoire agréé Micropolluants Technologie de Thionville, à des analyses de choux frisés cultivés dans diverses stations de Gorcy, Vaux et St Pancré. Les derniers résultats suscitent à la fois satisfactions, mises au point et suggestions.

### LES POINTS DE PRELEVEMENT



**A de L = Affinage de Lorraine**

Le **tableau 1** récapitule les résultats

**Appréciation des rejets d'AFFINAGE DE LORRAINE - Evolution des teneurs du chou frisé en différents éléments**

Lieu de prélèvement	2005	2007	2007	2008	2009	2010
<b>Dioxines-Furanes Norme : 0,4 ng/kg</b>						
J. André	0,26	0,38	0,03	0,2	/	
Rue Haute					0,097	
Rue J. d'Arc		0,24	0,15	0,127	0,306	0,195
Quartier St Denis		0,15		0,089	0,165	0,098
Vaux Warnimont.		0,13			0,134	0,163
St Pancré					0,103	0,074

	2005	2007	2007	2008	2009	2010
<b>Aluminium</b>						
<b>Absence de norme</b>						
J. André		200	19,52	59,9	/	
Rue Haute					10,77	
Rue J. d'Arc		11		2,94	26,5	1,54
Quartier St Denis				456,45	7,94	0,782
Vaux Warnimont					0,444	2,81
St Pancré					1,29	0,402
<b>Zinc</b>						
<b>Norme : 35 mg/kg</b>						
J. André				5,32	/	
Rue Haute					11,256	
Rue J. d'Arc				2,8	6	3,42
Quartier St Denis				19,38	2	1,15
Vaux Warnimont					4,26	1,87
St Pancré					3,92	2,28
<b>Plomb</b>						
<b>Norme : 0.3 mg/Kg</b>						
J. André		3	1,13	0,795	/	
Rue Haute					0,11	
Rue J. d'Arc		0,15		0,045	0,235	0,026
Quartier St Denis				0,619	0,079	0,022
Vaux Warnimont					0,007	0,057
St Pancré					0,019	0,01
<b>Chrome</b>						
<b>Norme : 0,1 mg/kg</b>						
J. André					/	
Rue Haute				0,647	0,081	
Rue J. d'Arc				0,575	0,156	
Quartier St Denis				0,413	0,081	
Vaux Warnimont				0,333	0,067	
St Pancré				0,736	0,117	
<b>Mercure</b>						
<b>Norme : 0,03 mg/Kg</b>						
J. André		0,009	< 0,002	0,007	/	
Rue Haute					< 0,003	
Rue J. d'Arc		< 0,005	< 0,002	< 0,005	0,011	<0,005
Quartier St Denis				0,005	< 0,005	<0,004
Vaux Warnimont					< 0,005	<0,004

St Pancré					< 0,004	<0,003
	<b>2005</b>	<b>2007</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<b>Cadmium</b> <b>Norme : 0.2 mg/Kg</b>						
J. André		0,03	< 0,02	0,02	/	
Rue Haute					0,011	
Rue J. d'Arc		0,02		0,031	0,048	0,008
Quartier St Denis				0,057	0,017	0,005
Vaux Warnimont					< 0,005	0,005
St Pancré					< 0,004	<0,003

## Des éléments de satisfaction.

Les résultats sont tous inférieurs aux normes réglementaires tant pour les dioxines-furanes et PCB que pour les métaux lourds retenus, notamment l'aluminium. Il faut toutefois relever que si l'on note une amélioration par rapport à 2009 pour les dioxines et furanes, les valeurs constatées cette année restent, par contre, plus élevées que celles de 2008 (Rue J. d'Arc, Quartier St Denis).

Par ailleurs, pour ces 2 polluants, les valeurs de janvier 2010 sont en augmentation, depuis 2006, au niveau de la station de Vaux-Warnimont où le même phénomène s'observe également pour le plomb, depuis fin 2008. Cette particularité s'explique, vraisemblablement par la configuration topographique du site et ses influences sur les conditions micrométéorologiques locales (orientation grosso modo w-e de la vallée du Coulmy qui ouvre celle-ci aux vents les plus fréquents ; relatif encaissement de la vallée qui induit à la fois brises de vallée et brises de versants susceptibles de mobiliser les émissions de l'entreprise).

MIEUX VIVRE se félicite des résultats respectant les normes réglementaires et des dispositifs projetés en vue de l'obligation qui sera faite à l'entreprise de mesurer en permanence ses émissions de poussières. A ce sujet, MIEUX VIVRE avait, en novembre 2008, saisi l'autorité préfectorale, de la question, entre autre, de la toxicité de l'Aluminium ingéré par voie pulmonaire. Celle-ci dépend, évidemment, de la qualité de l'air que l'on respire et, dans le cas particulier qui nous concerne, de sa concentration en aluminium sous forme de fines particules émanant de l'usine. Sur ce point précis, le personnel de celle-ci se trouve en première ligne...

## L'interprétation abusive des normes.

Il aura fallu tout de même 20 ans d'obstination : pour arriver à ce que les rejets mesurés soient comme on dit « conformes aux normes ». Cette expression est cependant abusivement interprétée comme « respectant la santé ». Pour aboutir, éventuellement, à une telle conclusion, il conviendrait de faire procéder à une étude épidémiologique... ce qui suppose, d'affronter la pollution en y mettant le prix.

Il faut préciser, en effet, que les normes ne reposent pas sur des critères de doses inoffensives pour la santé humaine, mais sur la possibilité technique de les respecter. Ces doses dites « admissibles » se réfèrent à une toxicité aiguë, non à une toxicité chronique dont relèvent la plupart des maladies induites par les pollutions environnementales. Elles sont donc loin d'être rassurantes en ce qui concerne les substances chimiques. Comme l'affirme l'éminent cancérologue D. BELPOMME, «... ce n'est pas la dose quotidienne qui fait le poison, mais sa répétition... ». L'important est la permanence de l'exposition, bien réelle, à des doses même infinitésimales pour lesquelles certains toxiques comme les dioxines présentent un danger certain pour l'être humain.

Les normes réglementaires, vraisemblablement bien adaptées pour nous prémunir des intoxications aiguës, sont donc inopérantes face à l'apparition de maladies chroniques consécutives à une exposition prolongée à de faibles doses. Ceci exclut d'emblée les Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE), catégorie à laquelle Affinage de Lorraine appartient, des zones proches des lieux d'habitation... Or, l'emplacement de l'entreprise... tout comme celui de la future extension projetée, ne semblent guère respecter ce critère....

Par ailleurs, certains polluants ne font pas l'objet de normes. L'inexistence de celles-ci constitue alors une aubaine pour accréditer l'idée que les éléments en question sont inoffensifs, contrairement à ce que démontrent pourtant plusieurs études étrangères. C'est le cas, en particulier, pour... l'aluminium. Un comble pour une installation dont l'activité consiste à traiter ce métal lequel, par ailleurs, en raison de son caractère stratégique, doit être... ménagé !

Notons enfin, pour le cas particulier des émissions de dioxines, que les normes européennes sont 100 fois moins sévères qu'aux USA.

Au vu de ces considérations, respecter les normes, outre le fait de démontrer que cela est possible, ne constitue, ni plus ni moins qu'une mise en conformité avec la loi et la réglementation. Il aura fallu des années pour en arriver à ce que le citoyen gorcéen était en droit d'attendre dès le début du fonctionnement de l'entreprise. On regrettera, toutefois, une certaine rétivité de celle-ci sans laquelle un précieux temps eût, sans doute, été gagné : alors que MIEUX VIVRE n'a pas hésité à communiquer le résultat de ses propres analyses, l'association se heurta longtemps à une fin de non-recevoir lorsque la même ouverture fut suggérée à Affinage de Lorraine. «On n'a pas à le faire, donc on ne le fait pas.» Ainsi se résume, sur cette question, la position de l'entreprise, par la bouche de sa responsable environnement et qualité (RL, 02/08/2009).

### **La part du rêve ?**

Puisque l'entreprise va connaître une nouvelle phase d'expansion (installation d'une deuxième unité de fusion) suite à laquelle une augmentation des rejets n'est pas du domaine de l'in vraisemblable, peut-on lui suggérer de l'inaugurer par l'adhésion à de nouvelles habitudes ? Ainsi : La réalisation d'un « point zéro » (oubli regrettable lors de l'implantation d'Affinage de Lorraine) qui permettra d'avoir une référence de la situation environnementale des lieux et d'apprécier, sur celle-ci, les retombées de l'activité. La pratique de contrôles inopinés et l'adoption du principe de séparation du contrôleur et du contrôlé. Ainsi des contrôles effectués par des organismes indépendants, écarteraient toute suspicion. L'appréciation (si ce n'est déjà fait) du bilan-carbone de l'entreprise, « de la source à l'embouchure », c'est-à-dire non seulement en prenant en compte l'opération de production elle-même, mais également, et entre autre, le transport pour le ravitaillement en rebus, la livraison des produits... L'établissement recèle des substances susceptibles d'être à l'origine de situations accidentelles, éventualité justifiant un plan particulier de protection et d'évacuation du personnel et des populations environnantes. Un tel plan existe-t-il ? Et, dans l'affirmative, a-t-il été testé ?

Pour informations complémentaires, consulter le site internet de Mieux Vivre [www.mieuxvivre54.org](http://www.mieuxvivre54.org)

**Nous profitons de la parution de ce Mieux Vivre Infos pour vous indiquer que la prochaine Foire Bio de la Cussignière à Gorcy aura lieu les 16 et 17 octobre 2010.**

**Nous espérons vous y rencontrer.**